

AIDE MÉMOIRE

MATÉRIEL DE BIOSÉCURITÉ NÉCESSAIRE POUR LES VISITEURS À LA FERME

Les personnes qui, pour des raisons professionnelles, sont appelées à se rendre dans une ferme doivent s'assurer d'être munies du matériel nécessaire à l'application des mesures de biosécurité, et ce, en quantité suffisante pour toutes les visites qu'elles devront effectuer au cours de la journée.

La liste suivante énumère les articles de première nécessité à conserver dans le véhicule en prévision des visites.

	MATÉRIEL	À COCHER
1	Salopette ou survêtement propre ou jetable	
2	Bottes de plastique jetables	
3	Gants jetables	
4	Lingettes nettoyantes	
5	Savon pour les mains	
6	Gel désinfectant pour les mains	
7	Désinfectant liquide et pulvérisateur pour l'équipement et le matériel	
8	Bacs de plastique hermétiques pour les sections « propre » et « contaminée » du véhicule	
9	Sacs à ordures résistants	
10	Revêtement de caoutchouc ou de plastique résistant, lavable ou jetable, pour recouvrir la partie « contaminée » du véhicule	
11	Sac ou matériel pour l'emballage des échantillons prélevés	
12	Registre des endroits visités	
13	Facultatif : Bottes réutilisables, seau, brosse et savon	
14	Facultatif : Bonnet jetable	
15	Facultatif : Masque jetable	



Pour de plus amples renseignements sur les mesures de biosécurité à suivre ou à adopter à l'occasion des visites dans les élevages, consultez la fiche d'information *Biosécurité à la ferme d'élevage*.